



# Programme Territorial de Gestion de l'Eau pour le Curé

Atelier « territorialisation des enjeux » n°2

29 septembre 2023 de 8h45 à 12h30, Communauté d'agglomération de la Rochelle, Périgny



## Participants à l'atelier :

### 25 structures et exploitations présentes :

**COPIL** : AELB, Méline Aucante ; ARS Nouvelle Aquitaine, Hervé Terrien ; ASA des irrigants d'Aunis, Pascal Ribreau ; CEP 17, Denis Thibaudeau ; Chambre interdépartementale d'Agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres (CIA1779), Julie Monroux ; CLE du SAGE SNMP, François Josse ; Communauté d'Agglomération La Rochelle, Guillaume Krabal, et Karine Le, Sandie Gatineau, Caroline Sander en soutien technique ; Communauté de communes Aunis Atlantique, Mélissa Bradtke ; Coopérative Agricole Terre Atlantique, Bruno Gautronneau ; Coordination de défense du Marais Poitevin, Gilles Daverdon ; DDTM 17, Jennifer Bazus ; Eau 17, Michaël Goujon ; Etablissement Public du Marais Poitevin, Gaétane Le Gourrierc ; FD CUMA, Georges Riga ; Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Marie Rouet ; Fédération des chasseurs de la Charente-Maritime, Olivier Praud ; FRAB/GAB17, Philippe Bailly ; GDA Aunis, Philippe Massonet ; OFB Nouvelle Aquitaine, Elisabeth Maridet, Ludovic Poussin ; SYRIMA, Micheline Bernard, Jean Louis Berthé, Jessica Cardillon ; Terre de Liens, Martine Villenave ; UFC que choisir de la Charente-Maritime, Jean-Pierre Renoux ;

**Panel d'agriculteurs** : Didier Dorin ; Jean-François Gaillard ; Laurent Grossmann

### Excusés et absents :

**COPIL** : CCI La Rochelle ; Communauté de Communes Aunis Sud ; Conseil départemental 17 ; Comité régional de Conchyliculture ; Conseil Régional Nouvelle Aquitaine ; Coopérative de Courçon ; Coopérative Agricole Ocealia ; CORAB ; DRAAF Nouvelle Aquitaine ; DREAL Nouvelle-Aquitaine ; EDT 17 ; Forum des Marais Atlantiques ; LPO Poitou-Charentes ; Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ; Port Atlantique La Rochelle ; UNIMA

**Panel d'agriculteurs** : Benjamin Beugnon ; Pierrick Blain ; Pierre Boucard ; Eric Boulerne ; Romain Boussiron ; Carl Philip Deprez ; Nathalie Deraze ; Pierre-Henri Dubois ; Eric Gautronneau ; Carine Genauzeau ; Brice Liaigre ; Robin Perry ; Mélina Tarery ; Jean-Paul Varenne ; Guillaume Verbiese ; Jacques Veteau

**En observation** : Edwige Hermouet, nouvelle conseillère eau environnement à la CA17-79, Ana Guarnaluse (Doctorante)

Le premier atelier enjeux de mai 2023 a permis d'échanger sur :

- Une première proposition d'enjeux élaborée à partir des précédents travaux dans le cadre du PTGE (entretiens & ateliers) et les instruments règlementaires relatifs aux PTGE.
- La recherche de points de synergie entre le PTGE du Curé et les autres contrats territoriaux présents sur le territoire. L'objectif de territorialisation n'avait alors pas été atteint.

Un travail de synthèse a été effectué au cours de l'été, qui fait ressortir **5 enjeux principaux pour le PTGE du Curé** dont découlent des axes de travail :

- A. Le partage de la ressource en eau disponible pour faire face au changement climatique
- B. La réduction des pollutions diffuses et ponctuelles dans une logique de développement durable et de santé,
- C. Le respect de la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques,
- D. La sobriété pour tous les usages,
- E. Un PTGE connu et reconnu,

### Objectifs de l'atelier :

- S'accorder sur la formulation des enjeux et des axes de travail
- Identifier où sur le territoire des actions doivent être mises en place pour répondre à ces enjeux.

### Inscription dans la suite du processus :

Cet atelier s'insère dans la phase « diagnostic » du PTGE du Curé. Lorsqu'une définition commune des enjeux et axes de travail sera aboutie, elles pourront être soumises à validation auprès du COPIL.

### Programme de l'atelier :

Horaire et durée	Activité
8h45 (15mn)	Accueil et installation en sous groupes
9h (10mn)	Introduction de l'atelier
9h10 (1h10)	Travail en 3 sous groupes thématiques : - « Le partage de la ressource en eau disponible pour faire face au changement climatique » - « La réduction des pollutions diffuses et ponctuelles dans une logique de développement durable et de santé » et « le respect de la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques » - « La sobriété pour tous les usages » et « Un PTGE connu et reconnu ».
10h20 (20mn)	Pause
10h40 (3x35mn)	Restitution croisée en trinômes
12h25 (5mn)	Pré-validation des enjeux et axes de travail
12h30	Fin de l'atelier

**Ce compte rendu est un relevé des échanges et ne reflète pas une opinion partagée et validée des participant.es aux ateliers du PTGE du Curé.**

### Ouverture de l'atelier :

Lors de leur arrivée, les participants ont été invités à rejoindre un sous-groupe thématique de leur choix, dans la limite des places disponibles dans chaque salle. L'objectif était ici de permettre à chacun.e d'approfondir une thématique choisie pendant une heure, avant de procéder à une restitution croisée par les participant.es de leurs différents travaux en sous-groupes.

## **Salle de formation :**

**Participant.es :** Julie (Chambre agriculture 17-79), Fabien (SYRES 17), Olivier (Fédération de Chasse de la Charente-Maritime), Pascal (ASA des irrigants d'Aunis), Jean-Pierre (UFC que choisir de la Charente-Maritime), Jean-François (éleveur BVL sans irrigation)

## **Enjeu A : le partage de la ressource en eau disponible pour faire face au changement climatique**

### 1.1. Remarque générale

Un participant souligne que l'ordre d'apparition des enjeux compte malgré le fait de dire qu'il n'y a pas de priorisation. Ainsi, il s'interroge sur le fait que l'enjeu A soit l'enjeu partage.

Un participant remet également en cause le point de prise en considération sur l'agrandissement et l'irrigation. Le GDA d'Aunis répond que sur le secteur Périgny-Saint Rogatien c'est ce qui s'est passé.

### 1.2. Concernant l'intitulé de l'enjeu

La représentation des différents intérêts et domaines d'activité au sein du PTGE a été évoquée, et la sur-représentation du monde agricole a été rappelée.

Un participant a remarqué l'absence de l'axe « milieu » parmi les axes de travail de l'enjeu « partage... »

Réponse de l'animateur : cet enjeu souhaite se concentrer sur les prélèvements liés à l'activité humaine, dont les volumes sont connus et sur lesquels les participants peuvent agir, tandis que la prise en compte du milieu fait partie d'un enjeu à part entière (au sein d'un autre groupe de travail) et dont les besoins sont en cours de modélisation dans le cadre de l'étude HMUC.

Les questions suivantes ont été posées :

- Quel est le volume à partager ?
- Est-ce que ce volume sera figé ?
- Est-ce que le partage doit se faire entre ceux qui ont accès à l'eau actuellement ou bien est-ce que ceux qui n'en n'ont pas pourront y prétendre ?
- Est-ce qu'il va falloir prioriser dans le partage ?

### 1.3. Concernant les axes de travail

Par souci d'équité, les participants ont choisi de modifier les intitulés des axes de travail afin qu'ils reflètent l'adaptation des divers usages aux changements climatiques. Certains mots précédemment employés indiquaient une priorisation des axes de travail.

Pour l'axe de travail « L'adaptation et la sécurisation des approvisionnements en eau potable », un rappel est fait sur l'existence d'arrêtés fixant des volumes (ou débit) journalier et annuel maximum pour les prélèvements d'eau potable. Les seuils sont d'ailleurs loin d'être atteints. Cependant, en période d'étiage, la faible disponibilité de l'eau concentre les polluants, diminuant ainsi la quantité prélevable au niveau des captages souterrains de l'Aunis.

Il a été décidé de parler d'approvisionnement en eau potable et non de prélèvement (qui pourrait être différé dans le temps et l'espace par exemple) pour avoir un champ d'actions plus vaste et prendre en compte les approvisionnements extérieurs au bassin (prélèvements sur la Charente).

Pour l'axe de travail « Adaptation des besoins en eau de l'industrie », il a été difficile pour le groupe d'avoir un avis n'ayant pas les connaissances pour valider cet axe et n'ayant pas le retour technique d'un acteur de l'industrie. Les participants souhaiteraient avoir des représentants des industries afin de pouvoir discuter de leur point de vue.

Enfin, un autre axe de travail a été proposé : « Le référencement des usages non comptabilisés actuellement » cet axe a pour vocation d'étudier les prélèvements sur le milieu mal connu comme les captages individuels à usage domestique et les éventuels prélèvements illégaux. Les participants relèvent qu'il faudrait faire la distinction entre « eau pour remplir les besoins vitaux », « eau économique » (exemple : agro-alimentaire), « eau de loisir/complaisance » (exemple : piscine,

douche de plage,...). Ainsi, un référencement des « grands consommateurs » d'eau potable a également été évoqué, en particulier au sein des activités économiques. Cela permettrait d'avoir une meilleure visibilité sur les usages économiques de l'eau, même si l'eau vient en majorité de la Charente car il faudra prendre en compte cette eau importée à un moment donné.

Question soulevée : est-ce que le tourisme ne devrait pas avoir des limites ?

Pour l'axe de travail « L'adaptation de l'agriculture et de l'irrigation », la problématique a été corrigée et passe de « Quelle agriculture souhaitons-nous développer sur le bassin du Curé » à « Quelle agriculture peut-on maintenir et développer sur le bassin du Curé » car il s'agit de réfléchir sur des solutions réalistes.

Question soulevée : est-ce qu'on va avoir une discussion sur le PAT et la localisation des usages de l'eau (maraîchage) ?

Réponse de l'animateur : les co-porteurs veillent à ce que le PAT et le PTGE soient cohérents, d'où la présence du PAT lors du dernier atelier PTGE. On va continuer à faire le lien au besoin.

Concernant la territorialisation de l'axe de travail, un acteur propose de travailler prioritairement avec exploitations ayant leur surface sur des zones de faibles réserve utile, qui sont sur les terrains les plus impactés par le manque d'eau. Pourquoi pas leur apporter de l'eau ou pourquoi pas leur proposer des échanges de terre. Cette zone se situerait grosso modo « au centre du bassin » voire sur la frange littorale qui est très séchante.

Un autre acteur pose le besoin d'estimer les risques pris par les agriculteurs afin de sécuriser les transitions. La question de la sécurisation des transitions écologiques et de la prise en charge de ces transitions, à longue échéance, est à interroger. D'autre part, la question du maintien de certaines filières locales (export, élevage, semences,...) doit être discutée. Il y a besoin de faire un bilan sur ce qui existe et ce qui n'existe pas, les débouchés locaux.

Remarques générales :

- Les axes sont à réfléchir dans une stratégie de raréfaction de la ressource.
- Le stockage naturel de l'eau dans les milieux (marais) afin de sécuriser les mytiliculteurs a également été évoqué.
- Les participants ont évoqué « la REUT » pour savoir où la situer parmi les enjeux. Réponse de l'animateur : pour le moment la question est ouverte, elle est pré-fléchée sur l'enjeu « sobriété » mais elle peut également être posée sur cet enjeu.

Certaines actions ont été proposées dans différents axes de travail :

Axe agricole :

- Maintien des filières ? Faire un bilan de ce qui est en place ?
- Accompagner économiquement le changement de pratique des agriculteurs (prendre en compte la prise de risque) ?
- Le stockage naturel dans les milieux naturels
- Irrigation : travailler avec les agriculteurs avec de faibles réserves utiles

Axe eau potable :

- Prioriser les usages
- Limite des prélèvements en eau potable, réaliser de nouvelles études qui prennent en compte le changement climatique
- Agir sur les fuites d'eau, connaître leurs coûts

#### 1.4. Restitutions Croisées

Une participante a indiqué son désaccord sur la mise en valeur des points à prendre en considération en indiquant qu'ils reflètent les dires de certains acteurs, plutôt que d'être basés sur des faits techniques. Elle indique également la nécessité de réaliser un diagnostic technique qui analyse et identifie les enjeux du territoire. Elle remarque que définir des enjeux sans justification technique par dire d'acteurs peut mettre en avant un enjeu qui n'est pas ou peu présent sur le territoire.

## 1.5 Remarque de participants

- Il est difficile de se positionner sur les sujets techniques lorsque ce n'est pas notre domaine d'expertise.
- Un besoin de diagnostic sur des résultats factuels
- Est-ce qu'on ne pourrait pas plutôt demander aux personnes de venir avec ce qu'elles peuvent apporter à la table plutôt que de demander ce que le voisin pourrait faire ?

## Salle Patio :

Elisabeth et Ludovic (OFB), Laurent (maraicher bio), Gilles (CDMP) Jessica, Jean-Louis, Micheline (SYRIMA), Martine (Terre de Liens), Marie (FDAAPPMA), Philippe (GAB17), Hervé (ARS), Guillaume (CDA LR), Mélissa (CdC AA)

## Tour de table

Deux personnes venaient pour la première fois, et d'autres reprennent le fil après l'été et la pause dans les ateliers depuis le mois de mai. Dans l'ensemble, les acteurs sont contents d'être là et que les ateliers reprennent. Le membre du panel agricole est content que la participation du panel perdure au-delà de la phase de montée en compétences. Quelques personnes ont exprimé une envie que cela aboutisse, et d'être un peu perdus dans les discussions théoriques et une volonté d'être plus concrets.

La discussion a d'abord porté sur le format des supports et posters, avec un étonnement partagé concernant les points à prendre en considération, et l'impression qu'ils n'étaient pas localisés au bon endroit sur le poster. Les participants se sont accordés sur le retrait de cet encart du poster, ou a minima une redistribution de son contenu dans les colonnes d'actions (pour l'enjeu B), ou un déplacement en tant qu'annexe au tableau. L'impression partagée était que l'enjeu ne découle pas des points à prendre en considération énoncés, contrairement à ce que le poster pouvait suggérer.

## **Enjeu B : la réduction des pollutions ponctuelles et diffuses dans une logique de développement durable et de santé**

### 2.1 Points à prendre en considération

Les participants ont considéré qu'il y avait une prise en compte beaucoup trop forte de l'agriculture. Ils ont estimé que les points à prendre en considération étaient hors-sol et contre productifs par rapport à l'enjeu énoncé, et que les deux premiers points énoncés découlent du troisième.

Une nouvelle proposition de points à prendre en considération pourrait contenir les idées suivantes :

- La dégradation de la qualité de l'eau au niveau des forages
- L'assèchement des forages
- La dégradation des milieux
- La vigilance concernant le dépassement des seuils
- La prise en compte de la viabilité économique des exploitations

Lors des restitutions croisées, il a été remarqué que les points à prendre en considération doivent être plus globaux, et qu'il y a des liens à faire avec les usages au-delà du monde agricole, car tout le monde est concerné.

### 2.2 Enjeux et axes de travail

Des discussions ont porté sur la construction des axes et sous axes de travail, et la place des types de pollutions selon différents usages sur ces deux échelons. Est-ce que l'on fait des axes de travail sur chaque type de pollution, décliné chacun dans les différents usages, ou l'inverse ? Le choix a été fait de faire correspondre les axes de travail aux différents types de pollutions, en y ajoutant les pollutions bactériologiques et médicamenteuses. Les participants ont évoqué le besoin d'envisager des actions concernant les effluents de stations d'épuration, entre autres concernant les pollutions médicamenteuses.

Lors des restitutions croisées, il a été proposé de rajouter deux autres axes de travail : « pollutions issues de la dégradation des forages en tant qu'ouvrage » et « pollutions chimiques (et industrielles) ».

L'amélioration de l'infiltration de l'eau comme facteur de dépollution a été proposée comme action.

## **Enjeu C : le respect de la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques**

Les participant.es ont validé la formulation de l'enjeu, mais pour pouvoir avancer sur les axes de travail ils notent le besoin d'un diagnostic réalisé en amont de l'atelier, qui synthétise les données techniques de l'atelier. A leur sens, ce travail ne peut être réalisé dans l'atelier directement faute de temps et d'une connaissance suffisamment poussée des données techniques de l'état des lieux.

La structure du poster a été révisée, la proposition d'ajouter un étage entre « axe de travail » et « problématique » a été faite. Celle-ci contiendrait des indicateurs qui permettent d'orienter, suivre et évaluer chaque axe de travail et les actions qui en découlent. Des indicateurs concernant la qualité des milieux et la faune et flore qui s'y trouvent. Pour le milieu marin des indicateurs concernant les eaux de baignade et les coquillages ont été proposés. Il a également été suggéré de demander au Parc National Marin et à l'IFREMER quels indicateurs pourraient être pertinents.

### **3.1 Points à prendre en considération**

Les participant.es se sont accordés sur la suppression de l'encart « points à prendre en considération », ou à les reventiler dans les actions.

### **3.2 Enjeux et axes de travail**

La formulation des axes de travail a été révisée : les participant.es proposent « restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques et zones humides » à la place de « préservation des milieux aquatiques et zones humides » car préserver signifie maintenir en état, or l'état actuel est dégradé. Il convient donc d'*améliorer*, avant de pouvoir *préserver*.

Inversement, les participant.es estiment que le PTGE du Curé ne peut avoir que peu d'effet notable sur l'amélioration de la qualité des milieux marins, bien qu'ils soient primordiaux. Dans un souci de faisabilité et de pragmatisme, la formulation « contribuer à l'amélioration des milieux marins ». L'ajout de l'activité économique de la pêche a également été proposé.

Des actions concernant la recherche de métaux lourds a été faite. Lors de la restitution croisée, une demande additionnelle a été formulée concernant le suivi hydrobiologique et écotoxicologique, ainsi que la température de l'eau et le changement climatique. Des demandes de données concernant les produits phytosanitaires dans l'air et dans l'eau, le suivi des écoulements et des rivières ont également été formulés.

Des couches SIG concernant la santé des écosystèmes marins, la qualité des eaux de baignade dans le Pertuis breton, les prélèvements quantifiés, la profondeur des prélèvements, la qualité des eaux, les emplacements des assecs ont été demandées. La possibilité d'aller sur place a été évoquée, ainsi que la possibilité de faire un atelier sur une journée (cette proposition ne fait pas l'unanimité, faute de disponibilité d'un certain nombre d'acteurs, dont les agriculteurs non-salariés).

D'une façon générale, les participant.es ont exprimé le besoin d'un travail de diagnostic réalisé à partir des données de l'état des lieux technique. Ils ont demandé des supports pré-réalisés et pré-analysés, plutôt que des couches SIG dont ils doivent tirer des conclusions dans le peu de temps alloué à l'atelier.

Une demande a été faite de se mettre d'accord sur le vocabulaire employé, et de proposer un lexique de la terminologie utilisée. Diverses personnes avec des définitions différentes des « zones humides » dans le groupe.

Le partage du territoire en sous-territoires n'a pas été discuté.

## **Salle du conseil :**

Gaëtane (EPMP), Michael (Eau 17), Serge (CDALR), Jennifer (DDTM17), Sandie (Re'Source), Bruno (Terre Atlantique), Didier (Bio irrigué), Méline (AELB), François (CLE SAGE), Denis (CEPA7).

### Tour de table

Beaucoup d'acteurs attendent de voir ce que le PTGE va donner, et ont un sentiment de répétition parfois. Ils ont exprimé être dans le dans le flou ou avoir des difficultés à suivre dues au délai entre les réunions et certaines absences. Toutefois, ils restent convaincus qu'il y a des enjeux forts à intégrer.

## **Enjeu D : La sobriété de tous les usages**

C'est un enjeu très transversal sur lequel deux avis co-existent : (1) le traiter à travers les autres enjeux ; (2) le maintenir car il fera appel à des actions spécifiques qui restent à discuter (ce deuxième avis a la préférence du groupe à priori).

L'axe de travail sur le développement d'une stratégie commune semble essentiel et évoque plusieurs actions possibles qu'il faudra rediscuter: (1) créer une instance de gouvernance nouvelle et « supra » englobant les autres contrats/projets du territoire – type « petit SAGE Aunis » (mais jugé probablement très lourd administrativement) ; (2) réviser la CLE actuelle du SAGE pour que le Curé y soit mieux représenté et reprendre dans le SAGE certaines actions du PTGE (fenêtre d'opportunité avec la révision du SAGE) ; (3) planifier une réunion annuelle de coordination inter-contrats, ouverte ou non au public...

Axe de travail communication : ajouter participation du public. Outre une communication pédagogique sur le grand et petit cycle de l'eau, il faut inclure un travail de mise en visibilité commune des actions en faveur de la gestion de l'eau sur le territoire (les sigles et différents programmes ne sont pas connus) et un travail sur les idées reçues / l'image et la réalité de l'agriculture sur ce territoire. Dans les synergies, il faut citer les actions d'Eau 17.

L'axe valorisation et reconnaissance du PTGE dans la durée n'a pas été discuté.

## **Enjeu E : Un PTGE connu et reconnu**

Les sobriétés des usages des entreprises et des industries pourraient être regroupées dans un même axe de travail ou dans le cas contraire, il faudrait justifier la séparation en deux axes distincts. Il faudrait rappeler la définition d'ICPE et contextualiser avec les données de l'état des lieux.

La sobriété des usages touristiques est sans doute négligeable sur la ressource en eau du Curé (la ressource en eau de la Charente est davantage impactée puisqu'elle alimente les îles très touristiques), mais cela est à vérifier avec les données de l'état des lieux.

Deux avis co-existent : (1) s'ils sont négligeables, alors regrouper l'axe des usages touristiques avec l'axe de travail sur les usages citoyens, voir le supprimer complètement en justifiant ce choix ; (2) le maintenir pour une question d'affichage et de communication (nous sommes tous concernés). Une piste a été évoquée : distinguer les « gros » acteurs touristiques des « petits ». Pour les actions : elles doivent être en synergie avec les programmes de l'agglomération de la Rochelle.

Concernant la sobriété des usages agricoles : il conviendrait de préciser de quoi l'on parle. Distinguer les usages de l'eau pour des process agricoles (eau de lavage...) - mais tombe-t-on alors dans l'axe de travail sur les industries (où sont les agro-industries ?) – des usages de l'eau sur l'exploitation / à la parcelle.

Une remarque a été faite concernant l'usage de l'eau par un agriculteur qui peut être vu comme un service rendu pour l'environnement, tel que l'irrigation des couverts pour éviter de laisser un sol à nu.

La sobriété des usages des collectivités : il est proposé d'ajouter « et des EPCI » pour cibler les services publics de façon plus large.

D'une façon générale, les participants s'accordent sur le besoin d'étayer avec les données de l'état des lieux chaque axe de travail proposé afin de définir l'importance de l'enjeu pour ce PTGE.

## **Sous-découpage du territoire :**

Les co-porteurs avaient proposé un sous-découpage du territoire pour faciliter le ciblage des actions. Seul le groupe dans la salle de conseil a abordé cette question. Ils mettent en garde que cela ne va pas dans le sens de la circulaire et de la philosophie du PTGE. Ils ne souhaitent pas de découpage systématique car c'est un travail qui aura une pertinence différente pour chaque action, à moduler au service de notre méthode de travail.

## **Positionnement individuel des participant.es sur une échelle de consensus sur les enjeux et axes de travail tels qu'ils ressortent de l'atelier :**

Les participant.es ont formé des trinômes composés d'une personne ayant participé à chacun des trois sous-groupes. Ils ont ensuite évolué librement entre les trois salles, chacun étant responsable pour restituer aux membres de son groupe les échanges qui avaient eu lieu lors de la première moitié de l'atelier. Lors de la restitution croisée, les participant.es ont pu se positionner individuellement sur une échelle à propos de la formulation des enjeux et axes de travail à la fin de l'atelier. Ils ont également apporté des commentaires et remarques sur chacun d'entre eux. Certain.es ont ainsi proposé des actions complémentaires pour chacun des enjeux. Dans l'ensemble, une demande très forte de la part des acteurs du territoire ressort concernant la réalisation d'un diagnostic technique préalable à tout travail de territorialisation.

	Je suis satisfait.e par la formulation des enjeux et axes de travail résultant de l'atelier	J'ai des réserves sur la formulation des enjeux et axes de travail, mais je peux les accepter	je ne me prononce pas	je ne suis pas satisfait.e par la formulation des enjeux et axes de travail et j'ai besoin d'en reparler avant de les accepter	je ne suis pas du tout satisfait par la formulation des enjeux et axes de travail, et j'ai besoin qu'ils soient fortement modifiés pour les accepter (développer svp)	Commentaires et précisions
Enjeu A et ses axes de travail	7	4	1	6	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de l'industrie (pas de validation). Adaptation des nouvelles cultures (filiales...).</li> <li>- Stockage naturel dans le milieu</li> <li>- Agriculture très représentée. Y a-t-il autre chose ?</li> <li>- Utilisations des particuliers ?</li> <li>- Priorisation</li> <li>- Effort de reformulation, mais des différences sur l'AEP</li> <li>- Diagnostic non fait. Prendre en compte la modification et l'accompagnement des systèmes</li> <li>- Expliciter "maintien" dans "maintien et développement des pratiques agricoles"</li> <li>- Les points à prendre en considération ne sont pas partagés</li> <li>- Enjeu complètement hors sol et passéiste</li> </ul>
Enjeu B et ses axes de travail	5	6	6	3	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il manque un diagnostic des enjeux &amp; perturbateurs</li> <li>- Territorialisation des problèmes identifiés dans l'état des lieux</li> <li>- Ajouter pollutions bactériologiques et médicamenteuses</li> <li>- Risque d'évaquer les problèmes essentiels à vouloir être trop général.</li> <li>- Axes de travail à cibler/expliciter en fonction d'un pré-travail sur les besoins du territoire (travail + analyse SIG)</li> <li>- A priori trop restrictif, seulement des enjeux agricoles (pesticides / intrants)</li> <li>- Points à considération pas partagés, "hors sol", uniquement agri.</li> <li>- Enjeu complètement hors sol et passéiste</li> </ul>

Enjeu C et ses axes de travail	4	10	5	4		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Territorialisation des problèmes identifiés dans l'état des lieux</li> <li>- Trop resumé sur "la fonctionnalité des milieux aquatiques", Développer.</li> <li>-Manque de synergie entre état des lieux et ateliers</li> <li>- Axes de travail à cibler/expliciter en fonction d'un pré-travail sur les besoins du territoire (travail + analyse SIG)</li> <li>- Manque un diagnostic technique</li> <li>- Pas d'appui sur un diagnostic partagé</li> </ul>
Enjeu D et ses axes de travail	11	8	2	2		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Citoyens -&gt; habitants. Regrouper entreprises et industries</li> <li>-Regarder définition de l'industrie.</li> <li>- Axes de travail bien détaillés mais peu d'infos sur les consommations réelles</li> <li>- Recherche et évaluation des ressources alternatives : REUT, eaux pluviales dans les collectivités, eaux d'exhaure des carrières.</li> </ul>
Enjeu E et ses axes de travail	9	10	2	2		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Consensus et gouvernance. Co-portage durée PTGE et davantage</li> <li>-Rajouter gouvernances / consesus. Enjeu : co-portage dans la durée</li> <li>- La communication n'est pas aboutie</li> <li>- Valorisation et reconnaissance à intégrer dans les 2 autres axes</li> <li>- La reconnaissance du PTGE s'est faite par la comunication adaptée [incertitude sur la formulation]</li> <li>- Pas nécessaire de créer une structure de gouvernance en plus, il faudrait mieux s'appuyer sur la CLE ou une autre structure existante</li> <li>- Formalisation / contractualisation du PTGE : signature des porteurs d'actions dun PTGE = engagement. Conférence de presse pour communiquer sur le programme d'actions.</li> <li>- Communication / REX PTGE : Une fois par an organiser un forum PTGE public pour présenter l'avancée des actions, questionner la pertinence de l'action, recentrer les actions</li> <li>- Faire 2 sous enjeux, la valorisation du PTGE est pris en compte dans les 2 autres enjeux.</li> <li>-Communication et participation du public (politique participative réelle)</li> <li>- Il faut une reconnaissance juridique du PTGE pour qu'il soit connu et reconnu par rapport aux (trop) nombreux organes décisionnaires sur le territoire.</li> <li>- Le territoire du BV du Curé est cohérent, pas besoin de le diviser en sous-territoires.</li> <li>- Faire participer les usagers à la communication</li> </ul>

## Remarques générales et conclusions de l'atelier

Les participants ont apporté un ensemble de remarques complémentaires

### **Le besoin d'un diagnostic technique réalisé à partir des données de l'état des lieux :**

- Repartir de l'état des lieux pour amener des infos réelles pour le diagnostic
- Je ne peux pas valider les enjeux et axes de travail qui ne reposent sur aucun diagnostic. Il n'y a aucun travail scientifique et factuel, tout pourra être remis en cause d'un revers de main.
- Il est nécessaire de procéder à une analyse, un "diagnostic" véritable et partagé par tous.
- Les enjeux ne peuvent être définis qu'après le diagnostic.
- Il manque un diagnostic partagé suite à l'état des lieux
- Avoir une fiche état des lieux pour pouvoir décider des actions
- Nécessite une pédagogie lexicale pour expliquer techniquement les enjeux
- Faire un lexique de tous les termes employés afin que chacun les entende.

### **Les points à prendre en considération :**

- Points à prendre en considération sont à enlever à ce stade car non partagés.
- Les points à prendre en considération sur chacune des fiches "enjeux" sont un non-sens. Ils sont à supprimer.

### **L'organisation de l'atelier :**

- Les groupes tournants "3 gommettes" pas efficace et confus par la disposition de trios au même endroit et dispersion des infos selon les interlocuteurs du groupe.
  - Problématique des groupes tournants car pas de "validation partagée", tout le monde indique ce qu'il veut comme il veut.

### **Pistes d'actions :**

- Fournir aux agriculteurs les semences de couvert pour maintenir les sols en activités pour capter le carbone et favoriser l'évapotranspiration tout en piégeant les nitrates.
- Réutilisation des eaux usées.
- Communication PTGE avec un focus (forum) ouvert à tous les usages